

SOS LH 630/10

9662

(1964)

Suspension des travaux et marchés du Méditerranée-Niger
Remboursement des dépenses y relatives

Dépêche du M.T.P. au M.N. 21.10.44
Dépêche du M.T.P. à la SNCF 21.10.44

G.
Ministère
des Travaux Publics
et des Transports

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

3e Bureau

R.S. 47 - 45

PARIS, le 21 Octobre 1944

9662

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
et des Transports

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français

Par une décision de ce jour, dont je vous adresse
ci-joint copie, j'invite la Compagnie du Chemin de fer
Méditerranée-Niger à ne plus présenter de nouveaux marchés
et à interrompre les marchés d'études en cours d'exécution.
Je vous prie de prendre toutes les mesures, d'accord avec
le Chemin de fer Méditerranée-Niger, pour assurer l'exécu-
tion de ces mesures.

signé : René MAYER

Ministère
des Travaux Publics
et des Transports

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

3e Bureau

21 Octobre 1944 9662

R.S. 47 - 45

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
du Chemin de fer Méditerranée - Niger

Les travaux du Chemin de fer Méditerranée-Niger ne devant pas être poursuivis, du moins pour le moment, je vous invite à ne passer aucun marché nouveau et à résilier les marchés d'études en cours d'exécution en réglant amiablement et au mieux les dépenses déjà faites par les constructeurs. Je vous invite par ailleurs à rembourser à la Société Nationale des Chemins de fer français les dépenses qu'elle a engagées pour présenter au nom de votre Compagnie, en raison des circonstances, certains marchés d'études aux dépenses desquels elle participait ou dont les dépenses devaient même, dans quelques cas, réster entièrement à votre charge.

Je vous prie de me rendre compte de l'exécution de la présente décision.

signé : René MAYER